

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Pourquoi voyagent-ils gratuitement? Y a-t-il une entente rétroactive à cet égard?

M. MCGREGOR: Oui. Un grand nombre d'employés d'Air-Canada détiennent un laissez-passer général pour les lignes du National-Canadien.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Je vois. Est-ce là toute la liste?

M. MCGREGOR: Non, elle n'est pas complète.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Je le regrette.

M. MCGREGOR: Nous avons transporté 2,903 voyageurs possédant des laissez-passer de faveur comme journalistes, employés de postes de télévision, en un mot des laissez-passer de publicité.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Avez-vous calculé le coût que le transport gratuit de ces personnes représente pour la compagnie, ou le revenu brut qui n'a pas été perçu?

M. MCGREGOR: Je dirais que ce coût ne représente à peu près rien, puisque la grande majorité de ces laissez-passer sont délivrés à la condition qu'il y ait des places disponibles.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): En cas d'absence du détenteur du billet?

M. MCGREGOR: Oui.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Mais avez-vous fait le calcul de la perte réelle de revenus des places attribuable à ce genre de transport?

M. MCGREGOR: Non, parce que je ne crois pas qu'il y ait une perte de ce genre. A peu près le seul coût attribuable à ce genre de transport vient des repas, et le transport de la valise du voyageur dans l'avion.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Indiquez-vous dans votre rapport le coût de l'emploi des avions pour le transport des journalistes et des employés de la télévision? Cela figure-t-il sous la rubrique "Coût de la publicité"?

M. MCGREGOR: Non, il n'est pas imputé sur la publicité.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Où se trouve-t-il?

M. MCGREGOR: A bien des endroits différents un peu partout dans le rapport. Ainsi, il y a des obligations pour le transport international qui sont imposées par l'IATA, dont notre compagnie fait partie. Le Service des relations extérieures ou celui de la publicité considère que, si le transport d'un rédacteur ou de son adjoint à Winnipeg, ou une envolée de ce genre représente une certaine valeur pour la compagnie, on l'accordera.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Je suppose que ce genre de service, ou du moins que les dispositions à l'égard de relations extérieures ne s'appliquent pas dans le cas des envolées en dehors du pays?

M. MCGREGOR: C'est exact.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Excepté dans le cas de certaines envolées publicitaires.

M. MCGREGOR: Oui.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Avez-vous évalué le coût de ce genre d'envolée, c'est-à-dire le transport gratuit de ces gens?

M. MCGREGOR: Non. Encore une fois, ce service est accordé sous réserve de places disponibles.